



EXTRAIT DU REGISTRE

VILLE DU BOUSCAT

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N° : 23

ADHESION AU GROUPEMENT DE
DESIGNATION DE DEUX REPRESENTA
DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ASSOCIATION "JEUNES LOISIRS ET
NATURE"

Séance ordinaire du 8 Avril 2014

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 8 Avril 2014

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 32

Absent : 0

Excusés : 3

Présents : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Joan TARIS, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Bérengère DUPIN, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Agnès FOSSE, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Didier BLADOU, Bernadette HIRSCH-WEIL, Nancy TRAORE, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Emilie MACERON-CAZENAIVE, Gloria QUETGLAS, Grégoire REYDIT, Pierre CATARD, Pascal BROQUAIRE, Claire LAYAN, Fabien BARRIER, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Philippe FARGEON (à Françoise COSSECQ), Pascal APERCE (à Agnès FOSSE), Nathalie SOARES (à Joan TARIS)

Absent :

Secrétaire : Daniel CHRETIEN

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2014

DOSSIER N° 23 : DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION "JEUNES LOISIRS ET NATURE"

RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

L'élection d'un nouveau Conseil Municipal entraîne la réélection des conseillers municipaux délégués pour représenter la ville auprès de nombreuses associations.

L'article VI des statuts de l'association "Jeunes Loisirs et Nature" déclarée le 27 avril 1995 à la Préfecture de la Gironde précise la composition du Conseil d'Administration.

Cinq membres de droit :

- Monsieur le Maire du Bouscat, Président d'honneur,
- 2 représentants du Conseil Municipal,
- 1 représentant du C.C.A.S. choisi parmi les membres non-élus,
- le Coordonnateur de l'Action Sociale,

Quatre autres membres :

- 2 représentants des membres bénéficiaires (jeunes âgés de 12 à 18 ans),
- 2 représentants des membres actifs - élus par les parents.

Le Conseil Municipal est donc saisi pour désigner 2 conseillers qui siégeront au sein du Conseil d'Administration de l'Association "Jeunes Loisirs et Nature" pour la durée de leur mandat municipal.

VU l'article L. 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article VI des statuts de l'association Jeunes Loisirs et Nature,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

31 voix POUR

4 ABSTENTIONS (M. CATARD, M. BROQUAIRE, MME LAYAN, M. BARRIER)

Article unique : Désigne deux membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration de l'association Jeunes Loisirs et Nature :
M. VINCENT
MME COSSECQ

Fait et délibéré le 8 Avril 2014

LE MAIRE,



Patrick BOBET